### REUNION PUBLIQUE DU 30 OCTOBRE 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

 ${\sf M.}$  Irwin GUCKEL et  ${\sf M}^{\sf me}$  Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h30.

- M. LE PRESIDENT. Je déclare la réunion du 30 octobre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser  $M^{me}$  le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT
  - M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?
  - M. RASSAA. M. NAVET
  - M. LE PRESIDENT. M. VANDEBURIE ?

Mme GAILLARD. - Non

- M. LE PRESIDENT. M. CAPPA?
- M. CAPPA. Tout le monde est présent.
- M. LE PRESIDENT. M. CIALONE?
- M. CIALONE. Tout le monde est présent.
- M. LE PRESIDENT. M. ERNST?
- M. ERNST. Tout le monde est présent.
- M. LE PRESIDENT. Je vous remercie.

### I.- Ordre du jour

## II.- Ordre du jour actualisé

#### III.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et l'ordre du jour des questions d'actualité, qui vous ont également été envoyés par email avant le début de la séance.

### IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2020).
- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

## V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Waremme – Arrondissement de Waremme.

Document 20-21/043 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Waremme – Arrondissement de Waremme – appelé à siéger en remplacement de Monsieur Robert MEUREAU, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour (document 20-21/043)

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Waremme, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle du Collège provincial : GAILLARD Sandrina, ERNST Serge, OSSEMANN Alfred, MEURENS Jean-Claude, CIALONE Thomas, MONVILLE Marie, CAPPA Serge.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

\*\*\*\*\*\*

M. LE PRESIDENT. - Après cette interruption de séance, je déclare donc la réouverture de la séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Madame MONVILLE qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Waremme.

M<sup>me</sup> MONVILLE, Rapporteur (à la tribune). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux,

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie ce jour sous la présidence de M. Serge ERNST et à laquelle assistait M<sup>me</sup> Sandrina GAILLARD, M. Thomas CIALONE, M. Jean-Claude MEURENS, M. Alfred OSSEMANN, M. Serge CAPPA et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de l'Arrondissement de Waremme afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Robert MEUREAU, démissionnaire.

M<sup>me</sup> Carine RENSON, née le 20 février 1969 et domiciliée 2, rue Jules Lizien, 4280 Hannut, est la première suppléante en ordre utile sur la liste PS du district de Waremme à laquelle appartenait Monsieur Robert MEUREAU.

Par courrier daté du 16 octobre 2020 adressé au Président, M<sup>me</sup> RENSON notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale. Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Hannut datée du 27 octobre 2020 que Madame SOHET réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne trouve dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévues par les dispositions décrétales.

Dès lors, en conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Carine RENSON à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT. – Merci M<sup>me</sup> MONVILLE Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Carine RENSON, issue du district de Waremme, en remplacement de Monsieur Robert MEUREAU, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

Unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Carine RENSON, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à venir à la tribune afin de prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame RENSON.

M<sup>me</sup> Carine RENSON (à la tribune). - « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite chère Collègue, la bienvenue dans notre Assemblée.

(Applaudissements).

M<sup>me</sup> Carine RENSON, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci déjà pour l'accueil que vous m'avez déjà réservé.

VI.- Vote sur l'Avenant au Pacte de majorité - Prestation de serment d'un nouveau membre du Collège - Modifications intervenues au sein du Collège et du Conseil provincial.

#### Document 20-21/044 : Avenant au Pacte de majorité adopté le 26 octobre 2018.

M. LE PRESIDENT. - Point 3 de l'ordre du jour (document 20-21/044).

En application de l'article L2212-39 §5 du CDLD, un avenant au Pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir, en cours de législature, au remplacement définitif d'un membre du Collège, notamment dans le cas d'une démission.

L'avenant au Pacte de majorité doit être adopté à la majorité des membres présents du Conseil et voté en séance publique à haute voix.

Cet avenant au Pacte de majorité va être déposé sur vos bancs et sur le portail des Conseillers dans quelques instants. Il s'agit du document 20-21/044.

À l'instar du Pacte de majorité, qui a été déposé par les groupes PS et MR et adopté par le Conseil le 26 octobre 2018, l'avenant au Pacte de majorité a été signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des deux groupes politiques y prenant part.

Il a été déposé ce 30 octobre entre les mains de Madame la Directrice générale provinciale, qui l'a signé pour accusé de réception.

Avant de procéder au vote, quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne. Nous allons donc procéder, avec l'aide de Monsieur le Premier Secrétaire, au vote du document 20-21/044 par appel nominal.

A l'appel de votre nom, je vous demande d'allumer votre micro, de répondre OUI, NON

ou ABSTENTION et d'attendre confirmation que votre vote a bien été pris en compte avant de couper votre micro.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire. – Merci M. le Président.

BAGCI Mustafa	Oui
BASTIN Astrid	Non
BRODURE-WILLAIN Muriel	Oui
CAPPA Serge	Oui
CIALONE Thomas	Oui
COLOMBINI Déborah	Oui
CRAEN Catharina	Non
DECERF Alain	Oui
DEFRANG-FRIKET Virginie	Oui
DEGEY Maxime	Oui
DELREZ Marc	Non
DENIS André	Oui
DERWAHL Yves	Oui
DUBOIS Guy	Oui
EL HAJJAJI Hajib	Non
ERNST Serge	Non
FERNANDEZ Miguel	Oui
FIRQUET Katty	Oui
FRANCOIS Nathalie	Non
FRENAY Muriel	Non
GAILLARD Sandrina	Non
GILLARD Luc	Oui
GRAINDORGE Isabelle	Oui
GUCKEL Irwin	Oui
HARTOG Pol	Oui
HAUREGARD Catherine	Non
HOUSIAUX Alexis	Oui
HUMBLET Isabelle	Oui
KLENKENBERG Claude	Oui
LACOMBLE Catherine	Non
LEBEAU Caroline	Non
LEJEUNE Jean-Denis	Non
LEJEUNE Luc	Non
LEONARD Roland	Oui
LUX Valérie	Oui
MAGNERY Marc	Non
MARECHAL Nicole	Non
MEURENS Jean-Claude	Oui
MONVILLE Marie	Non
MOUKKAS Assia	Non
NANDRIN Sabine	Oui
NAVET Luc	(absent)

**NEUMANN Michel** Non **NEVEN-JACOB Chantal** Oui NYSSEN Didier Oui OSSEMANN Alfred Oui RASSAA Rafik Non **RENSON Carine** Oui SAMEDI Isabelle (absente) SCHEEN Marie-Christine Non SCHTROBILTGEN Jacques Non SOHET Vinciane Oui THANS-DEBRUGE Anne Oui VANDEBERG Victoria Oui VANDEBURIE Julien Non JADOT Jean-Claude Oui

L'avenant au Pacte de majorité est donc adopté par 32 voix pour, 22 voix contre, il y avait 54 présents.

Monsieur Claude KLENKENBERG est ainsi désigné en qualité de Député provincial du groupe PS au sein du Collège provincial dont l'ordre de préséance s'établit comme suit : en un : Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président ; en deux - Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale ; en trois - Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale ; en quatre - Monsieur André DENIS, Député provincial et en cinq - Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial.

Monsieur Claude KLENKENBERG, rien ne s'oppose à votre prestation de serment.

Je vous invite à me rejoindre devant la tribune pour votre prestation de serment ainsi que la remise de votre écharpe qui symbolisera dorénavant vos nouvelles fonctions.

M. Claude KLENKENBERG (devant la tribune). - « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie et vous félicite Monsieur le Député provincial.

(Remise de l'écharpe par le Président et photo)

(M<sup>me</sup> BRODURE-WILLAIN prend sa nouvelle place et M. KLENKENBERG prend place à côté de M. André DENIS)

M. LE PRESIDENT. - À ce stade de notre séance, je vous rappelle que l'article L2212-46 alinéa 5 du CDLD stipule que « En vue de la préparation de ses délibérations, le collège provincial répartit entre les députés provinciaux les matières qui sont de sa compétence. Il communique cette répartition au conseil ».

Nous allons donc interrompre nos travaux afin de permettre au Collège de se réunir en séance extraordinaire et de procéder à la répartition des attributions entre ses membres.

J'interromps la séance.

(Interruption)

\*\*\*\*\*

M. LE PRESIDENT. - Je déclare la réouverture de la séance.

# Document 20-21/045 : Nouvelle répartition des compétences des membres du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour (document 20-21/045).

En réunion extraordinaire de ce jour, le Collège vient de procéder à la répartition des compétences entre ses membres. Je vous informe des matières attribuées à chaque Député provincial.

Le premier Député provincial – Président, Monsieur Luc GILLARD, a la Culture ; les Relations avec les territoires, les villes et les communes ; la Sécurité civile ; les Relations internationales et institutionnelles ; les Fonds Européens et le Personnel.

La deuxième Députée provinciale Vice-présidente, Madame Katty FIRQUET, a la Santé ; les Établissements hospitaliers ; les Affaires Sociales ; l'Enseignement spécialisé ; l'ASBL « Centre de réadaptation au travail » ; les Sports ; la Communication et Information et le Budget.

La troisième Députée provinciale, Madame Muriel BRODURE-WILLAIN, a l'Enseignement ; la Formation et la Transition numérique.

Le quatrième Député provincial, Monsieur André DENIS, a la Transition écologique et alimentaire (Agriculture, Ruralité, Environnement, Laboratoires), les Infrastructures et le Développement durable.

Le cinquième Député provincial, Monsieur Claude KLENKENBERG, a le Tourisme ; les Finances ; l'Administration générale ; le Logement ; l'Économie et la Mobilité.

Le document 20-21/045, qui présente cette nouvelle répartition de manière détaillée, vous est actuellement distribué et est également déposé sur le portail des Conseillers. Je vous invite à en prendre connaissance.

### Document 20-21/046: Nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour (document 20-21/046).

En vertu de l'article 26 §2 du ROI du Conseil provincial précisant qu' « il y a une Commission ordinaire par membre du Collège provincial qui connaît des matières relevant des attributions du membre du Collège concerné », et en conséquence de la nouvelle composition du Collège provincial et de la nouvelle ventilation des attributions de ce dernier, les numéros et libellés des Commissions ont été revus.

Le document 20-21/046, qui est également déposé sur vos bancs et sur le portail des Conseillers, présente cette nouvelle répartition des Commissions du Conseil provincial.

Je vous invite à en prendre connaissance.

### VII.- Questions d'actualité

## Document 20-21/A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la vente du Château de Harzé.

M. LE PRESIDENT. - Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 20-21/A01).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Pour cette question, je donne la parole à Madame Nicole MARÉCHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

M<sup>me</sup> MARECHAL, Conseillère provinciale (en visioconférence). - Le mois passé, le Collège provincial nous a annoncé que ce château allait être mis en vente avec comme justification qu'il ne faillait plus conserver les activités qui ne soient plus liées aux compétences provinciales. Entre nous, on sait tous que c'est lié à la réforme des services de sécurité mais on ne le dit pas...

Le groupe Ecolo ne s'y est pas opposé à cette décision d'ailleurs puisqu'effectivement le château développe entre autre des activités de restauration, d'accueil de séminaires et d'hôtel, d'accueil en chambres d'hôtel, cela ne relève pas de l'intérêt public.

Cependant, le château est géré par une ASBL l'association de gestion des Domaines touristique du Vallon de la Lembrée, qui est aussi en charge du Domaine de Palogne, du Château de Logne et des nombreuses activités qui y sont liées. Au cœur du Château d'Harzé, il y a aussi depuis plusieurs années le Musée de la Meunerie et de la Boulangerie. J'ai été chercher les chiffres, c'est quand même 5.260 entrées en 2019.

Cette ASBL évidemment, elle a du personnel à gérer, et pas à la petite semaine, sur la durée. Au 31 décembre 2019, il y avait 54 agents employés pour l'équivalent de 44,20 ETP. LA plus grande partie du personnel est engagée par l'ASBL et employée par l'ASBL et 5 agents provinciaux sont mis à disposition.

Personnellement, je représente la Province au sein du Conseil d'administration de cette

ASBL et je dois constater, je pense que Miguel FERNANDEZ ne me contredira pas, qu'elle est bien gérée.

Ma première question sera donc relative aux contacts que vous avez pris avec la direction de l'ASBL afin de leur donner des indications sur l'avenir d'une partie des activités de l'ASBL.

L'improvisation n'est pas de mise dans cette situation et on doit tous comprendre l'inquiétude du personnel.

Tant que l'activité hôtelière est maintenue peut-être devra t-on faire des investissements, l'activité elle doit continuer et on doit savoir comment. Alors, on est d'accord de dire que la gestion d'un hôtel, d'un restaurant, de séminaires, ça ne relèvent pas de l'intérêt provincial. Mais, je l'ai dit tout à l'heure, il y a aussi le Musée de la Meunerie et de la Boulangerie et une foule d'activités qui se déroulent au château. Je pense que vous connaissez tous la Fête du fromage, il y a des expositions diverses, des concerts... On accueille d'ailleurs en résidence des musiciens dans le cadre de l'action provinciale Ça Balance, il y a le marché de Noël, la Fête des Voisons. Chacune de ces activités donne l'occasion au public de découvrir ce très beau château du XVIIème, dont les origines remontent aux Xème et XIème siècles. C'est vraiment un très bel endroit.

Mon groupe trouve qu'il serait vraiment opportun que la découverte de ce patrimoine reste possible. Que ce château ne devienne pas un lieu purement privé, qu'un nouveau riche millionnaire issu, par exemple, des nouvelles technologies ou du milieu pharmaceutique, au hasard, ne devienne pas l'occupant de ce Château. C'est l'objet de ma deuxième question : avezvous également le souci de préserver l'accessibilité du château dans l'avenir ? Et si oui, quelles sont les conditions que vous avez mises à la vente du château ?

Je vous remercie de votre réponse et j'avais oublié de saluer tout qui participe en réalité ou en virtuelle à cette réunion.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'invite M. André DENIS, Député provincial, pour la réponse du Collège à cette question.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Madame MARECHAL, je vous remercie pour votre question.

Madame GAILLARD m'interrogeait cette semaine sur l'achat de la Caserne Saint-Laurent, vous m'interrogez aujourd'hui sur la vente du Château de Harzé. Pour rappel, le groupe ECOLO a voté en faveur de cette vente, ce qui est un peu différent de ne pas s'y opposer comme vous l'évoquez dans votre question.

Sachez que cet achat et cette vente s'inscrivent tous deux dans le cadre d'une rationalisation du patrimoine provincial dans un souci de bonne gestion.

J'en profite pour faire ici une parenthèse et souligner le fait que si certains semblent considérer que la Province de Liège ne sert à rien, cette considération semble s'arrêter à chaque mesure de rationalisation que le Conseil et ou le Collège envisage, c'est une considération qui est faite ici sans amertume ni rancune.

Cette remarque ne m'empêche cependant pas de penser que toute institution se doit de rechercher des pistes de rationalisation et d'économies, et ceci encore davantage quand l'argent public se fait rare, ce qui semble être le cas pour l'avenir.

Ceux qui pensent que le niveau de pouvoir dont ils ont temporairement la charge, est immuable et incontournable, se trompent. On croise pourtant de telles personnes à chaque niveau de pouvoir... je préfèrerais d'ailleurs parler de niveau de gestion et encore mieux, soyons optimistes, de gestion avec une vision prospective et durable tant qu'à faire.

Mais revenons-en à la vente, vente d'un château qui ne semble plus répondre aux métiers de la Province. Un hôtel et un centre de séminaires peuvent tout aussi bien être gérés par un opérateur privé. Or, c'est ce type d'amateur que nous privilégierons plutôt qu'un riche milliardaire comme vous le craignez... pour peu que nous ayons un ou des amateurs.

En cas de vente, celle-ci devra être avalisée par le Conseil provincial puisque nous sommes, pour l'instant, que sur une décision de principe de vente.

Vous évoquez également la problématique du personnel, qui n'a en rien démérité dans son travail. Pour vous rassurer, sachez que le personnel pourra être dédié à d'autres activités de l'ASBL Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ou dans d'autres établissements provinciaux.

Il n'est pas dans l'habitude de la Province, même au vu des conditions difficiles, d'abandonner ses agents au bord du chemin, fussent-ils même membres du personnel d'une ASBL para—provinciale, comme n'a pas, manqué de le rappeler d'ailleurs hier ma Collègue Katty FIRQUET, dans sa réponse aux Chefs de Groupes, et le Député-Président GILLARD ce matin à l'occasion d'une conférence de presse.

D'ailleurs, et vous avez pu le constater en analysant le Budget, pour 2021, la Province accorde à l'ASBL de nombreux crédits pour son développement. Ainsi, vous trouvez une somme de  $205.000 \in \text{pour ses}$  investissements au budget extraordinaire et un subside de fonctionnement de  $80.000 \in \text{au}$  budget ordinaire.

Et, comme vous avez pu l'entendre lors de la séance d'hier, mon Collègue Robert MEUREAU, ex-collègue Robert MEUREAU, j'en profite pour féliciter et saluer mon nouveau Collègue Claude KLENKENBERG, a d'ores et déjà chargé les Services provinciaux de verser au plus vite, à nos sites para—provinciaux les subsides de fonctionnement prévus en 2021. Ce sera donc le cas pour le subside exceptionnel de 15.000 € destiné à la célébration du 500ème anniversaire de la destruction du Château fort de Logne.

Par ailleurs, en 2021 également, le Collège proposera au Conseil provincial d'attribuer un subside « Equipement touristique » de 155.000 € à divers projets et aménagements. (Il s'agit

d'un subside annuel accordé aux sites para-provinciaux mais dont l'enveloppe évolue d'une année à l'autre en fonction des projets et demandes rentrés.

Il faut aussi ajouter à ces montants, les aides exceptionnelles accordées par la Fédération du Tourisme et le Collège provincial afin d'aider l'ASBL, au même titre que nos autres sites, dans le cadre de la crise sanitaire. Ces aides visent essentiellement à combler les pertes de rentrées financières dues à l'absence de visiteurs. Cette somme s'élève à quelque 423.000  $\in$ ; 164.349  $\in$  pour la FTPL et 258.697,50  $\in$  pour la Province.

Mais revenons-en à votre question, le Collège est au courant des inquiétudes des bénévoles qui ont développé et s'occupent avec le plus grand sérieux du Musée de la Boulangerie et de la Meunerie se trouvant sur le site du Château de Harzé. Une attention particulière sera réservée à l'avenir du Musée avec chaque acquéreur potentiel. Mais laissons le temps au temps.

Nos représentants provinciaux au Conseil d'Administration des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ont exposé notre souhait de vente et expliqué les éléments que je viens de vous relater.

Le Château, comme vous le rappelez date du XVIIème siècle et ses origines remontent au Xème et XIème siècle... et il est toujours debout. La Province l'a d'ailleurs aidé à passer un cap difficile. Gageons qu'il survivra aussi à un potentiel nouveau projet. Il faut y voir l'espoir d'une nouvelle vie qui, j'en suis persuadé, ne se fera pas sans les habitants de sa périphérie, pour répondre à une autre de vos préoccupations.

Enfin, sachez que je ne manquerai pas de revenir vers le Conseil provincial et sa 4<sup>ème</sup> Commission ainsi que le Conseil d'administration de l'ASBL dès que le Collège aura pu analyser des propositions de potentiels acquéreurs.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Oui Nicole. Je vous rappelle que par rapport à notre ROI vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum.

M<sup>me</sup> Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (par vidéo-conférence). – Merci M. le Président. Je remercie le Député pour sa réponse. Je suis rassurée par rapport à la situation du personnel, je vois qu'on a prévu aussi en tout cas budgétairement l'année qui vient. J'ai simplement un regret M. le Député, vous êtes toujours toujours sur la défensive quand vous répondez et vous répondez sur un ton plutôt acerbe. Je peux vous assurer que comme je l'avais dit, nous ne sommes pas opposés à cette décision, donc pour comprendre le choix qui a été fait, ma question se veut constructive, je fais partie d'un groupe de l'opposition, je suis à la recherche de renseignements, c'est à cela que sert ce Conseil, et donc croyez bien que je veux simplement m'infirmer sur la manière dont les choses se passent de manière constructive.

M. LE PRESIDENT. – Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. D'autres personnes souhaitent intervenir ? Pas d'autre invention ? Nous pouvons passer au point suivant.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 20-21/047 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de différents membres et anciens membres du groupe PS et de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, Conseiller provincial (ECOLO) au sein de la Société Intercommunale « SPI ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 7 de l'ordre du jour (document 20-21/047).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 20-21/012 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien à l'asbl « Centre Culturel d'Engis » dans le cadre de la 23ème édition du Festival des Tchafornis de juillet à décembre 2020.

Document 20-21/013 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Madame Valentine GERARD dans le cadre de la création théâtrale pour la production du spectacle « Et si je voulais ramper hors de ma peau » durant l'année 2020.

Document 20-21/014 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Collectif du Bâneux » dans le cadre du projet « Cobâ », inauguré en juin 2021.

Document 20-21/015 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège » dans le cadre du VOO Rire 2020 du 17 au 26 octobre 2020.

Document 20-21/016 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte »

dans le cadre de l'annulation de la 21<sup>ème</sup> édition du Festival « Images Sonores » du 30 avril au 23 mai 2020 et de l'édition d'un CD pour le 50ème anniversaire du Centre.

Document 20-21/017 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Nuit de septembre – Festival de Wallonie de Liège » dans le cadre de son fonctionnement 2020.

Document 20-21/018 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Marchin » dans le cadre du projet « Petite mort, grande vie » ou « Chimères, cimetières » du 25 octobre au 15 novembre 2020 à Marchin.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 8 à 14 de l'ordre du jour (documents 20-21/012 à 20-21/018) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents ayant soulevé des remarques, j'invite le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

M<sup>me</sup> DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (par vidéo-conférence). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie le mardi 20 octobre et s'est penchée sur le projet de résolution portant le numéro 20-21/012. Il s'agit de répondre à une demande de soutien à l'asbl « Centre Culturel d'Engis » dans le cadre de la 23ème édition du Festival des Tchafornis de juillet à décembre 2020.

Le Collège provincial nous propose d'octroyer une subvention en espèces de 5.000 € au profit de l'ASBL « Centre culturel d'Engis ». L'édition 2020, formule revisitée a pour objectifs de permettre à la population d'exercer ses droits culturels et aux artistes de passer le cap de la façon la plus humaine et respectueuse possible.

Une programmation pour les plus jeunes composée de 3 stages sportifs et de 7 semaines de plaines de jeux communales au lieu de 4 habituelles. Des propositions d'activités à distance et de l'exposition en extérieur constituaient un excellent moyen d'atteindre ces objectifs.

A ce sujet un membre s'est étonnée de voir des références à des stages sportifs et aux plaines dans le programme culturel de ce centre, justement culturel.

La réponse a été fournie par mail aux commissaires en compléments de ce qui a été dit en commission : Avec la crise et le déconfinement compliqué, l'organisation des activités pour enfants et jeunes a dû être revue au niveau communal. La volonté a été d'associer les différents acteurs de terrains afin de proposer 3 stages sportifs et 7 semaines de plaines de jeux communales au lieu des 4 semaines habituelles.

La place de la culture et les liens avec Les Tchafornis sont donc les suivants dans ce contexte : puisque le festival n'a pas lieu et qu'il est habituellement fréquenté par de nombreuses familles, nous avons choisi de commun accord, le Centre culturel et la Commune, de proposer un programme complet de spectacles et d'interventions artistiques pour les enfants et adolescents durant les plaines de jeux. Ils ont au maximum favorisé le report des artistes prévus aux Tchafornis et ont également fait appel à d'autres artistes et intervenants régionaux ou de la FWB.

Cette proposition de résolution a été approuvée par votre première commission mais je n'ai pas les résultats M. le Président ?

M. LE PRESIDENT. - par 9 voix pour et 2 abstentions.

M<sup>me</sup> DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (par vidéo-conférence). - Voilà. Votre première commission s'est penchée également mardi sur le projet de résolution portant le numéro 20-21/013.

Il s'agit de répondre à une demande de soutien de Madame Valentine GERARD de Liège. Le Collège provincial nous propose de lui octroyer une subvention de 5.000 € dans le cadre de la création théâtrale pour la production du spectacle « Et si je voulais ramper hors de ma peau » durant l'année 2020.

Il s'agit de l'histoire de Deux « sorcières » d'aujourd'hui survivantes, résistantes qui seront sur scène pour réenchanter le présent. Du point de vue de l'auteur, pour l'éducation permanente et l'éducation des jeunes, la déconstruction de la mythologie autour de la sorcière semble importante.

La bénéficiaire a joint à sa demande le budget prévisionnel dont les recettes s'élèvent à 61.533 € hors subvention provinciale et les dépenses s'élèvent à 75.114 €. Votre Assemblée est donc invitée, en fonction de ces éléments, à accorder l'aide sollicitée.

Un membre se demande si une demande issue d'un particulier comme c'est le cas ici ne risque pas de susciter l'envie chez d'autres d'en faire autant à titre personnel.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Chaque demande qu'elle vienne d'une personne ou d'une institution est analysée de la même façon sur base des critères retenus par la Province.

Cette proposition de résolution a été approuvée par votre première commission avec...

M. LE PRESIDENT – 9 voix pour et 2 abstentions.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (par vidéo-conférence).- quelle symbiose M. le Président. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 20-21/019 : Adaptation du règlement du Centre de documentation et de la tarification pour les demandes de reproduction des documents iconographiques, audiovisuels et sonores du Musée de la Vie wallonne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 15 de l'ordre du jour (document 20-21/019).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/020 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'entraînement et de formation de haut niveau en football de la Région Wallonne » – Exercice 2018/Prévisions 2019.

Document 20-21/021: Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé » – Exercice 2018/Prévisions 2019 et retrait de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 20-21/020, 20-21/021)

ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> GAILLARD, Rapporteur (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre 2<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce vendredi 23 octobre et a étudié le document 20-21/020.

Une Commissaire interroge Mme la Députée au sujet de la situation financière du CREF. Mme la Députée rappelle la participation historique de la Région wallonne qui a rencontré des difficultés à trouver des administrateurs à envoyer au CA.

Le Ministre CRUCKE a d'ailleurs envoyé un courrier évoquant la possible mise en liquidation de la structure.

La Province possède les infrastructures et elle a déjà mis beaucoup au niveau administratif.

Une réflexion est menée en ce moment avec les différents acteurs dont la Commune de Blegny pour l'avenir de l'ASBL et une des questions est de savoir qui veut y participer activement.

Mme la Députée rappelle, non seulement, la qualité du site au niveau sportif mais aussi au niveau touristique, activité à développer.

Un 2<sup>ème</sup> Commissaire interroge Mme la Députée au sujet de la ligne budgétaire de 2019 pour 150.000 € de travaux au niveau des infrastructures du centre d'hébergement, qui n'ont pas été réalisés à ce moment-là ?

Aucune réponse n'a pu nous être rapportée en séance. Un mail devrait nous être envoyé.

Le vote, 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Et le rapporteur a été très mauvaise parce qu'elle n'a pas pris note pour le 2ème point. La question était pour savoir s'il y avait encore des contacts entre la Province et le Réseau belge francophone des Villes. Cela tombe en désuétude. La Province laisse la place aux Communes.

Le vote, 9 voix pour 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe

CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

# Document 20-21/022 : Désignation d'un nouveau receveur spécial au sein de l'IPEPS de Huy-Waremme, à partir du 1er septembre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 18 de l'ordre du jour (document 19-20/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## Document 20-21/023 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque des Chiroux.

Document 20-21/024 : Mise en non-valeurs de créances dues aux comptes de divers établissements provinciaux, du Centre Hospitalier Spécialisé « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 20-21/023, 20-21/024) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/025 : Octroi de subventions en matière de Sports – Annulation de la course cycliste « Aubel-Thimister-Stavelot » programmée du 7 au 9/08/2020.

Document 20-21/026 : Octroi de subventions en matière de Sports – Annulation de la 46ème édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité de Jemeppe » prévue à Jemeppe le dimanche 27 septembre 2020.

Document 20-21/027 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de l'asbl « Seraing Athlétisme » dans le cadre de son fonctionnement 2020.

Document 20-21/028 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « R.C.S. Sart-Tilman » dans le cadre de son fonctionnement 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 21, 22, 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 20-21/025 à 20-21/028) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ayant soulevé des questions et remarques, j'invite le rapporteur, M<sup>me</sup> Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions mais on me dit que c'est le Chef de groupe, M. CIALONE qui prendra la parole. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 2<sup>ème</sup> Commission s'est réunie ce vendredi 23 octobre 2020 et y a analysé 4 documents relatifs à l'octroi de subventions en matière de sport. A savoir les documents 20-21/025 – 026 – 027 et 028.

Le document 20-21/025 intitulé annulation de la course cycliste Aubel-Thimister-Stavelot programmée du 7 au 9 aout 2020 a suscité une question de vocabulaire quant à la signification des termes : procéder à l'engagement et rapporter la décision. L'explication donnée est la suivante : procéder à l'engagement signifie réserver l'engagement et rapporter la décision signifie revoir la décision.

Concernant le document 20-21/026 intitulé annulation de la 46e édition du Grand-Prix du Vélo Club Cité de Jemeppe prévue à Jemeppe... On ne sait pas si c'est à Jemeppe-sur-Ourthe ou Jemeppe-sur Meuse, on n'avait pas la réponse, M<sup>me</sup> la Députée n'avait pas la réponse, elle nous reviendra... le dimanche 27 septembre 2020.

Un commissaire se demande si cela fait déjà partie de la 4e modification budgétaire. Il lui est répondu qu'il était impossible de l'intégrer comme d'ailleurs celui de la course Aubel Thimister-Stavelot car les annulations des courses ont été décidées après l'ordre des travaux inhérents à la 4e modification budgétaire.

La dernière question concerne le document 20-21/028 à savoir demande de soutien de l'asbl R.C.S. Sart-Tilman dans le cadre de son fonctionnement 2020. Il a suscité l'étonnement d'un Commissaire pensant qu'habituellement l'octroi de subsides ne se fait pas pour le fonctionnement mais pour un projet précis. Il est répondu que l'ASBL en question propose toute une série de projets au cours de l'année et c'est dans ce cadre-là que le subside est accordé.

Tous ces points ont fait l'objet d'un même vote, à savoir, 9 voix pour, 0 contre et 2 absentions.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

# Document 20-21/029 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Subvention de fonctionnement 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/039).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/030 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Soutien à l'asbl « Service d'Aide aux migrants » – Projet « Pamex » 2020 et organisation d'un brunch le 11 octobre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 26 de l'ordre du jour (document 20-21/030).

En raison de modifications devant être apportées à cette subvention, le document 20-21/030 a été retiré.

Document 20-21/031 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Soutien à l'asbl « La Besace » – Projet « Handistand » : outil de sensibilisation qui vise à promouvoir l'image et l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap.

Document 20-21/038 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Télé-Service Condroz » – Achat d'ordinateurs et prise en charge partielle des frais de télécommunications 2020.

Document 20-21/050 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Rollingchairs » dans le cadre de l'achat d'un voilier adapté aux personnes à mobilité réduite.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 27 à 29 de l'ordre du jour (documents 20-21/031, 20-21/038, 20-21/050) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois

documents? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Je tiens quand même à préciser à nos amis qui sont ici et en virtuel que s'ils souhaitent intervenir, ils peuvent le faire sans hésiter.

Document 20-21/039 : Prise de connaissance de l'application des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale – Budget provincial 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 30 de l'ordre du jour (document 20-21/039).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 20-21/048 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléante pour le Pôle Agriculture et Ruralité – Espace Waremme.

Document 20-21/049 : Désignation de comptables des matières effective et suppléante pour l'Internat des Instituts Provinciaux d'Enseignement Supérieur de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 20-21/048, 20-21/049) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

# Document 20-21/051 : Mise à disposition des communes de deux fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 33 de l'ordre du jour (document 20-21/051).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 20-21/053 : Modification de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant – Instauration d'un congé de quarantaine.

M. LE PRESIDENT. - Point 34 de l'ordre du jour (document 20-21/053 qui a été déposé sur le portail).

Je vous informe que j'ai été saisi, ce jeudi 29 octobre, d'une demande d'inscription de ce point en urgence.

Conformément à l'article 72 de notre ROI, l'urgence de ce point a été soumise à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 29 octobre, et celui-ci propose à notre Assemblée de se positionner sur la notion d'urgence.

Nous passons donc au vote sur l'urgence.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Unanimité.

Ensuite, ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Monsieur Alfred OSSEMANN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. Alfred OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Madame la Directrice génale, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, la 3ème Commission s'est réunie le 29 octobre pour étudier le document 053.

Un Commissaire a posé la question de quoi il s'agit la différence entre le personnel contractuel et statutaire. Le Député a répondu que c'est un fait que dans la loi, il n'est pas prévu des congés « Corona » alors le même Commissaire a posé la question, est-ce que les rémunérations sont régulières, rétroactives, et le Député a répondu oui, à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

Merci pour votre attention.

Le point a été voté, 8 voix pour et 2 abstentions.

- M. LE PRESIDENT. Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?
- M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). Madame la Directrice générale, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues,

Positivement, je voudrais... le groupe PTB souhaite saluer d'abord l'instauration de ce congé « Corona » pour les statutaires. Je pense que d'autres services publics n'ont pas été aussi alerte pour adopter ce genre de règlement là et c'est regrettable.

Négativement, nous tenions quand même à souligner le fait que 70 % du salaire sera garanti pour les travailleurs qui seront mis en quarantaine. Là, la Province ne fait que suivre ce qui se passe au niveau fédéral, ce n'est pas dans son champ de compétence évidemment.

Nous espérons en tout cas que tous les groupes qui sont ici présents relayeront auprès de leur parti que c'est d'une importance capitale pour les travailleurs que d'avoir 100 % de leur salaire lorsqu'ils sont en quarantaine. C'est une question d'abord d'ordre financier que tout le monde comprend, c'est aussi une question sanitaire parce que nous pensons qu'un grand nombre de travailleurs ne se mettent pas en quarantaine de peur de perdre ces 30 % de salaire et c'est vraiment une question importante que le groupe PTB tient à rappeler ici. Le groupe PTB va évidemment voter pour le point mais nous tenions à rappeler cet état de fait.

J'espère donc que nous serons relayés et j'espère que vos groupes respectifs relayerons

cette position dans le Parlement fédéral.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

La notion d'urgence ayant été décrétée, nous passons au vote sur le document 20-21/053.

Qui est pour les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 20-21/032 : Organisation du « Prix de la production alimentaire coopérative de la Province de Liège » – Approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 35 de l'ordre du jour (document 20-21/032).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (en vidéo-conférence). - Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 4<sup>ème</sup> Commission s'est réunie le lundi 19 octobre et s'est penchée sur ce prix motivant pour reprendre les mots de la Présidente.

Afin de promouvoir la visibilité des lauréats et sur base de l'article 7, dernier tiret du règlement, qui parle de « tout autre support utile ». Celle-ci a suggéré de réaliser une capsule vidéo. Un autre membre de la minorité a déclaré que la notion « au moins en partie » tel que stipulé dans le règlement serait sujet à une interprétation trop vaste ou assez vaste.

M. le Député a souligné que le jury à constituer pourrait, en fonction des projets, accorder un montant de 5.000 € maximum aux 8 lauréats. Il a d'ailleurs suggéré que deux membres de la Commission fasse partie du jury, un de la majorité, un de l'opposition.

La Commission a finalement approuvé le règlement à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/033 : Parking de délestage à destination des agents provinciaux – Rue Ernest Solvay à Sclessin – Echange de terrains avec l'Opérateur de Transport de Wallonie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 36 de l'ordre du jour (document 20-21/033).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/034 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 37 de l'ordre du jour (document 20-21/034).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 20-21/035 : Marché public de Travaux - Procédure négociée directe avec publication préalable - Mode de passation et conditions du marché - Internat polyvalent de Seraing - Réalisation d'un accès PMR et reconditionnement du hall d'entrée.

Document 20-21/036 : Marché public de Travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Institut provincial de formation des services de secours – Phase V – Aménagement des abords du bâtiment ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT. - Points 38 et 39 de l'ordre du jour (documents 20-21/035 20-21/036) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 20-21/052 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien l'asbl « Les pêcheurs réunis de Basse-Bodeux, Coo et Trois-Ponts», pour l'augmentation de la production d'alevins à l'écloserie du Pouhon de Basse-Bodeux – Achat de matériel et de services en adéquation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 40 de l'ordre du jour (document 20-21/052).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020

M. LE PRESIDENT. - Point 41 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

### X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT. - Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons dès demain, le jeudi 19 novembre 2020 à 16 heures 30.

La réunion publique est levée à 18H00'.